

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 25 JANVIER 2024

L'AN 2024, le 25 JANVIER, les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au siège de l'Opal, 1 Place Jacques de Troyes, à Laon.

Etaients présents : M. GRZEZICZAK, Président.

Mme BODIOT, M. DELHAYE, Mme DIVE, MM. GERVOIS et LEBEAU, Mme LETOT-DURANDE, MM. LIEZ et LINIER, Mme MARICOT, M. MUZART, Mme PASSEMART, M. PERROU, Mme RIBEIRO, M. VERDEZ, Mme VIOLET, Administrateurs.

M. KALLEL, Secrétaire du CSE de l'Opal.

M. BAILLET, Chef d'unité Parc Public au SHRUC à la DDT, représentant M. le Préfet.

Pouvoirs : M. BESANÇON, Administrateur, à M. PERROU
M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK
M. DAIN, Administrateur, à M. VERDEZ
M. EUGENE, Administrateur, à Mme MARICOT
Mme FRICHET, Administrateur, à M. GRZEZICZAK
M. LEFEVRE, Administrateur, à M. MUZART
Mme M'SAKNI, Administrateur à Mme DIVE
Mme PLATRIER, Administrateur, à M. LINIER.

Excusés : M. RAMPENBERG, Vice-Président
Mme VARLET-CHENOT, Administrateur
M. MONFORT, Commissaire aux Comptes

Absent : M. LE NY, Administrateur.

Assistés de : M. EUZEN, Directeur Général par intérim.
Mmes PLANCKAERT et MOINAT, MM. BASSET, ROBERT, SIMONNOT et TOMBOIS,
Directeurs de Service.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance, et PESCE, Chargée des Politiques
Locales.

La séance est ouverte à 10 h 00.

ORDRE DU JOUR

DESIGNATION DU DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM

Par délibération en date du 27 octobre 2023, le Conseil d'administration de l'OPH de l'Aisne a désigné Monsieur Hervé Euzen comme Directeur Général par intérim suite au départ de Monsieur Jean-Denis Mège, Directeur Général.

Le Président a informé le Conseil d'administration de la démission de Monsieur Hervé Euzen. Cette démission prendra effet le 29 janvier 2024.

L'article R 421-18 du CCH dispose qu'« en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général, ses pouvoirs sont assumés par l'un des directeurs ou chefs de service, désigné par le Conseil d'Administration.

La prolongation de cet intérim pour une durée supérieure à six mois doit être décidée par le conseil d'administration. ».

En l'attente de nomination du futur Directeur Général, il est proposé au Conseil d'Administration de désigner Monsieur Alain Basset, Directeur Financier, comme Directeur Général par intérim à compter du 29 janvier 2024.

A compter de la prise de fonction du Directeur Général, il est proposé au Conseil d'administration de désigner Alain Basset pour assurer l'intérim en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général.

A l'appui des informations complémentaires données, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, désigne Monsieur Alain Basset comme Directeur Général par intérim de l'Oph de l'Aisne à compter du 29 janvier 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.



Acte à classer

CA-3988

1 En préparation **2** En attente retour Préfecture **3** > AR reçu < **4** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-01-26T10-44-11.00 (MI250557908)

Identifiant unique de l'acte : 002-423119395-20240125-CA-3988-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : DESIGNATION DU DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM

Date de décision : 25/01/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [N. 3988 - Désignation du Directeur Général par Intérim.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/01/24 à 10:44

Par [HERMI Farida](#)

Transmis

Date 26/01/24 à 10:44

Par [HERMI Farida](#)

Accusé de réception

Date 26/01/24 à 10:50